

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS EXTERNE ORGANISE POUR LE RECRUTEMENT DES ATTACHES TERRITORIAUX SESSION 2018

SOMMAIRE :

- I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION
- II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT
- III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER
- IV. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DES EPREUVES ECRITES
- V. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMISSIBLES
- VI. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DES EPREUVES ORALES
- VII. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS

I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION

I.A Conventionnement

☐ Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 26

« Les centres de gestion s'organisent, au niveau régional ou interrégional, pour l'exercice de leurs missions.

Ils élaborent une charte à cet effet, qui désigne parmi eux un centre chargé d'assurer leur coordination et détermine les modalités d'exercice des missions que les centres de gestion décident de gérer en commun.

Parmi celles-ci figurent, sauf pour les régions d'outre-mer et sous réserve des dispositions du II de l'article 12-1 : ... l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A ; [...]

Les centres de gestion concluent entre eux des conventions qui fixent les modalités de mise en œuvre en commun de leurs missions [...]. ».

Ainsi, les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ont signé :

la charte interrégionale du Grand Est

et la convention cadre pluri-annuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'interrégion Grand Est et consécutive au transfert des compétences du CNFPT dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A.

I.B Organisation

☐ Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment l'article 4 relatif aux conditions d'accès pour se présenter à ces concours

1° Un concours externe ouvert, pour 50 % au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret ;

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.

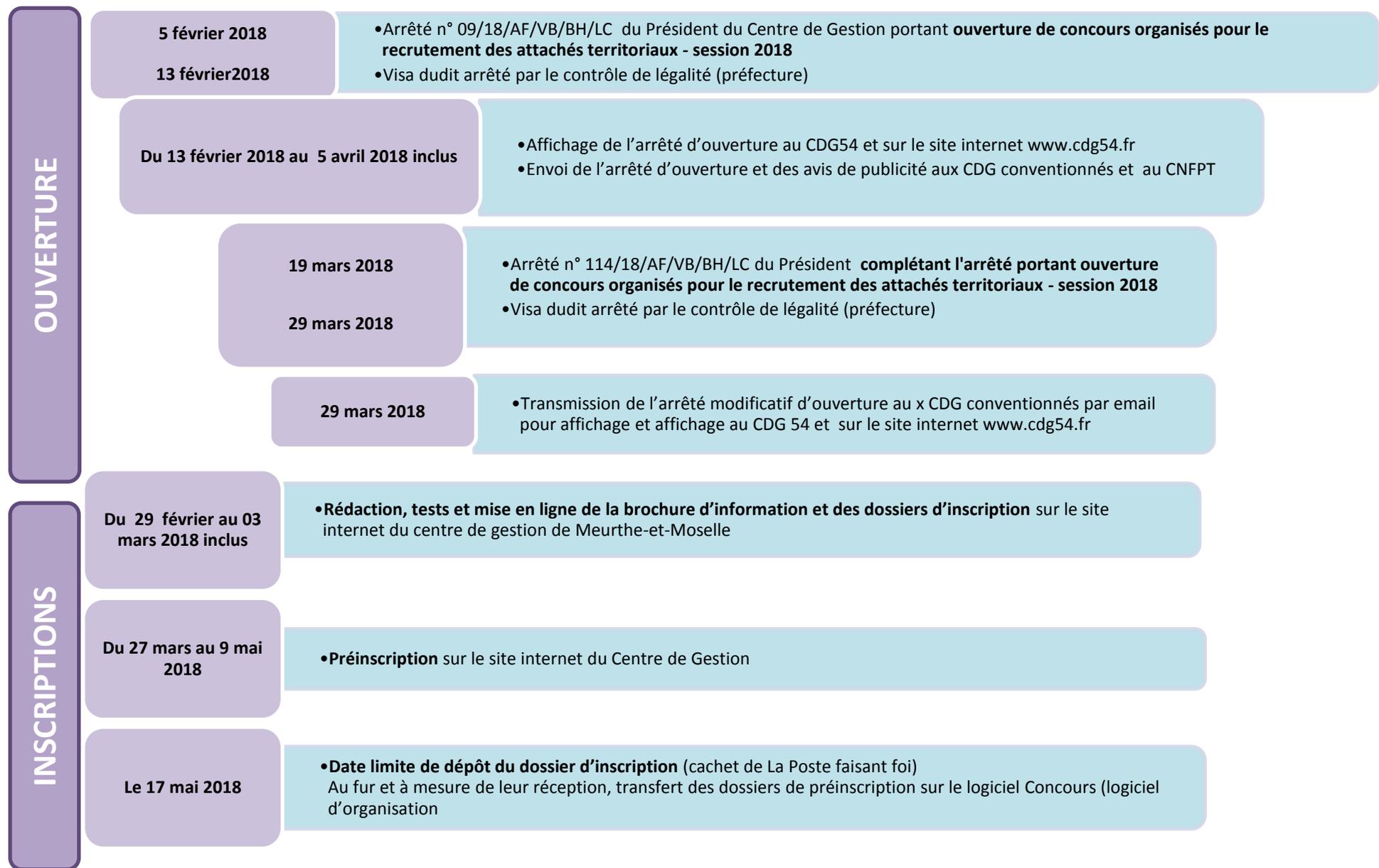
☐ Décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 14 relatifs aux épreuves

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS EXTERNE				
ADMINISTRATION GENERALE	ANALYSTE	ANIMATION	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
<p>1/ Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).</p> <p>Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. <i>(durée : 4 heures ; coefficient 3)</i></p>				
<p>2/ La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.</p> <p><i>(durée : 4 heures ; coefficient 4)</i></p>	<p>2/ La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale.</p> <p><i>(durée : 4 heures ; coefficient 4)</i></p>	<p>2/ La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.</p> <p><i>(durée : 4 heures ; coefficient 4)</i></p>	<p>2/ La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.</p> <p><i>(durée : 4 heures ; coefficient 4)</i></p>	<p>2/ La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.</p> <p><i>(durée : 4 heures ; coefficient 4)</i></p>

II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT



INSTRUCTION DES DEMANDES RED/REP

Du 29 juin au 1er juillet 2018

- Instruction des demandes de RED/REP : 46 demandes

3 août 2018

- Date limite pour transmettre les pièces complémentaires par tout moyen (email ou courrier)

29 août 2018

- **Présentation des dossiers à la Commission RED/REP :**
- Nombre de décisions défavorables : 9
- Nombre de décisions favorables : 3
- Nombre de décisions « sans objet » (ex : pas d'inscription au concours externe en parallèle de la demande de RED-REP / père ou mère de 3 enfants / ...) : 20
- Nombre de décision de droit : 14

INTERVENANTS

De mai à juillet 2018

- **Sollicitation des différents intervenants** par le biais d'une application électronique et par e-mail. Etaient indiquées les dates de chacune des étapes d'organisation :
 - Période de correction des copies de l' épreuve écrite
 - Réunion du jury d'admissibilité
 - Période d'organisation de l' épreuve orale
 - Réunion du jury d'admission

SUJETS

Sujets conçus au niveau national conformément aux notes de cadrage établies au niveau national et consultables sur le site internet du CDG 54.
Le centre de gestion du Rhône était coordonnateur de la recherche des sujets

CONVOCATIONS

Du 6 au 8 novembre 2018

Envoi des **1 472 convocations** aux candidats dans leurs accès sécurisés

LISTE DES ADMIS A SE PRESENTER

21 novembre 2018

- Arrêté n°699/18/AF/VB/CC/BH/LC du président du centre de gestion fixant **la liste des candidats admis à se présenter aux concours organisés pour le recrutement des attachés territoriaux**
- visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture).

L'ensemble des candidats pour lesquels le CDG54 a reçu un dossier d'inscription dans le délai imparti, ont été admis à se présenter.

L'ensemble des candidats ont été admis à se présenter sans réserve en application du jugement du TA Nancy 30/06/2009 n°0801262 :

« ... l'inscription d'une personne sur la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'un concours de recrutement d'agents publics crée des droits à son profit ; que ni les dispositions précitées, ni aucune autre disposition n'autorisaient le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle à assortir l'admission des candidats à se présenter au concours externe de recrutement de rédacteurs territoriaux d'une condition suspensive ou résolutoire, comme celle tenant, en l'espèce, à la fourniture de renseignements exacts, à la production des pièces demandées au dossier ou à la satisfaction aux conditions requises pour se présenter à ce concours ; que le président dudit centre de gestion ne tenait par ailleurs d'aucun texte le pouvoir d'édicter une telle condition par la voie d'un règlement de concours... »

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir.

En cas de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours, ils seront invités, par l'autorité organisatrice du concours, à régulariser leur situation sous un certain délai fixé par celle-ci. S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans ce délai, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves leur faisant perdre le cas échéant le bénéfice d'une éventuelle réussite aux épreuves. Ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter arrêtée par le président du centre de gestion.

22 novembre 2018

Lors de leur préinscription au concours, les candidats ont pu indiquer, parmi les cinq sites retenus (un lieu d'épreuve par région du grand-est), celui sur lequel ils souhaitaient être affectés pour passer les épreuves écrites d'admissibilité. Compte tenu de la capacité d'accueil de chaque site et du nombre de candidats ayant souhaité y être affecté, il a été possible de respecter le souhait exprimé par chaque candidat. Un taux d'absentéisme a été appliqué sur tous les sites pour les candidats du concours externe spécialité Administration Générale de 25 % ,

	VANDOEUVRE-LES-NANCY (54) 6 km / 10 min	STRASBOURG (67) 156 km / 1h43 min (Péage)	EPERNAY (51) 196 km / 2h35min	VESOUL (70) 155 km / 1H44 min	DIJON (21) 218 km / 2h05min (Péage)
NOMBRE DE CANDIDATS CONVOQUES (Total : 4126)	1230 Externe : 439 Interne : 728 3 ^{ème} CC : 63	1 041 Externe : 433 Interne : 552 3 ^{ème} CC : 56	546 Externe : 183 Interne : 333 3 ^{ème} CC : 30	393 Externe : 122 Interne : 240 3 ^{ème} CC : 31	916 Externe : 296 Interne : 578 3 ^{ème} CC : 42
CANDIDATS AVEC AMENAGEMENTS D'EPREUVES ⁽¹⁾	2 candidats : 2 candidats du ccrs ext	12 candidats : 5 candidats du ccrs ext 7 candidats du ccrs int	4 candidats : 3 candidats du ccrs int 1 candidat du 3 ^{ème} ccrs	4 candidats : 1 candidat du ccrs ext 3 candidats du ccrs int	7 candidats : 1 candidat du ccrs ext 6 candidats du ccrs int

Installation libre des candidats tout en respectant les zones propres à chaque type de concours et spécialité (zones délimitées par des couleurs et des symboles).

Relevé des présents par scanner des codes barres figurant sur les convocations via smartphone

Impression des listes d'émargement sur site avec code barres à coller sur chaque feuille de copie remise

Attestation de présence à l'épreuve insérée dans l'accès sécurisé de chacun des candidats 15 jours après les épreuves écrites environ.

26 octobre 2018

14 novembre 2018

- Arrêté n°501/18/AF/VB/CC/BH/LC modifié par l'arrêté n°706/18/AF/VB/CC/BH/LC du Président du centre de gestion **nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité**
- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

Du 10 au 31 décembre 2018 inclus

Du 1er au 8 janvier 2019 inclus

- Correction de l'épreuve écrite
- Harmonisation des notes pour les copies dont l'écart des notes entre correcteurs dépassait 2 points.

Profil des correcteurs :

- en majorité originaires du ressort géographique de l'interregion grand Est.
- fonctionnaires territoriaux de catégorie A, formateurs CNFPT, personnalités qualifiées...
- 27 correctrices et 40 correcteurs.

Système de correction :

- chaque correcteur faisait partie d'un trinôme.
- envoi de photocopies de copies par voie postale et en PDF dans l'accès sécurisé des correcteurs.
- saisie des notes et appréciations via internet dans un accès sécurisé propre à chaque correcteur.

Nombre de copies à corriger :

CONCOURS EXTERNE	<i>Type d'épreuve</i>	ADMINISTRATION GENERALE	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ANALYSTE	ANIMATION	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	TOTAL
	Composition	603	30	5	24	96	758
	Note	598	29	5	23	96	751

			ADMINISTRATION GENERALE	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ANALYSTE	ANIMATION	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
CONCOURS EXTERNE	EPREUVE DE COMPOSITION	Nombre de correcteurs	12	2	2	2	2
		Nombre moyen de copies à corriger par correcteur	100	30	5	24	96
	EPREUVE DE NOTE	Nombre de correcteurs	12	2	2	2	2
		Nombre moyen de copies à corriger par	100	29	5	23	96

REUNION DE JURY D'ADMISSIBILITE

15 octobre 2018

- Arrêté n°520/18/AF/VB/CC/BH/LC du Président du centre de gestion **fixant la liste des membres du jury**

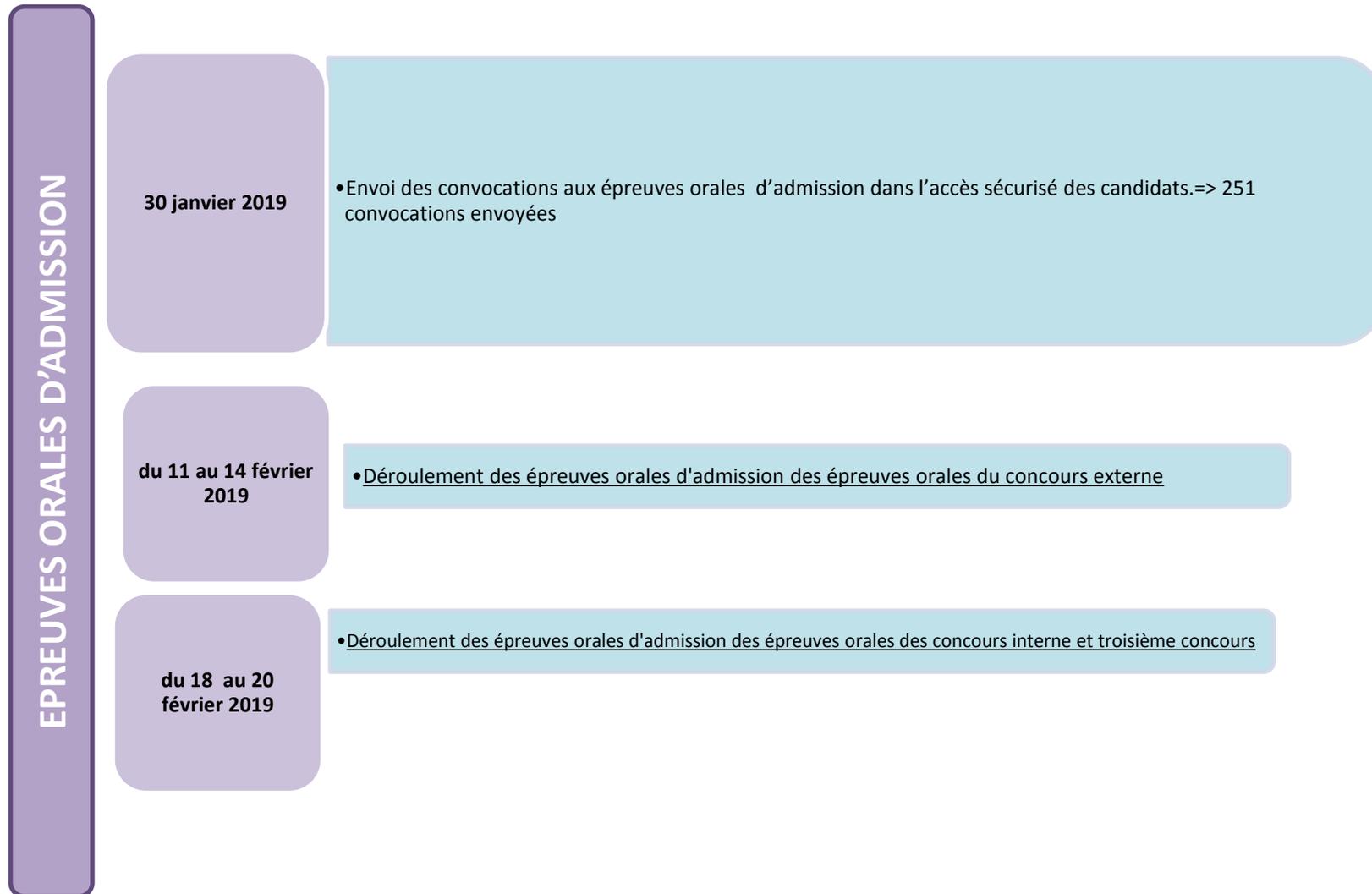
2 novembre 2018

- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

Composition du jury : 4 élus locaux (dont le Président du jury), 4 fonctionnaires territoriaux, 4 personnalités qualifiées SOIT 12 membres.

21 janvier 2019

- Nombre de membres présents :
- **Délibération des membres du jury sur les faits mentionnés au procès-verbal de déroulement des épreuves écrites, ainsi que sur les faits constatés par les correcteurs** désignés pour participer avec les membres du jury à la correction des copies.
- Examen et attribution des notes aux candidats.
- Fixation du seuil d'admissibilité permettant aux candidats de participer ou non aux épreuves orales d'admission. => pouvoir de décision du jury article 15 du décret n°2009-756 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux : « Pour chacun des concours, le jury détermine, le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission. »



INSTRUCTION DES DOSSIERS

Du 21 février au 6 mars 2019

- **Instruction des dossiers des candidats :**
- Pour le concours externe : 5 rappels (absence de la photocopie du diplôme sanctionnant un diplôme homologué au niveau II et règlement et consignes non rempli et/ou non signé)

REUNION DES MEMBRES DU JURY D'ADMISSION

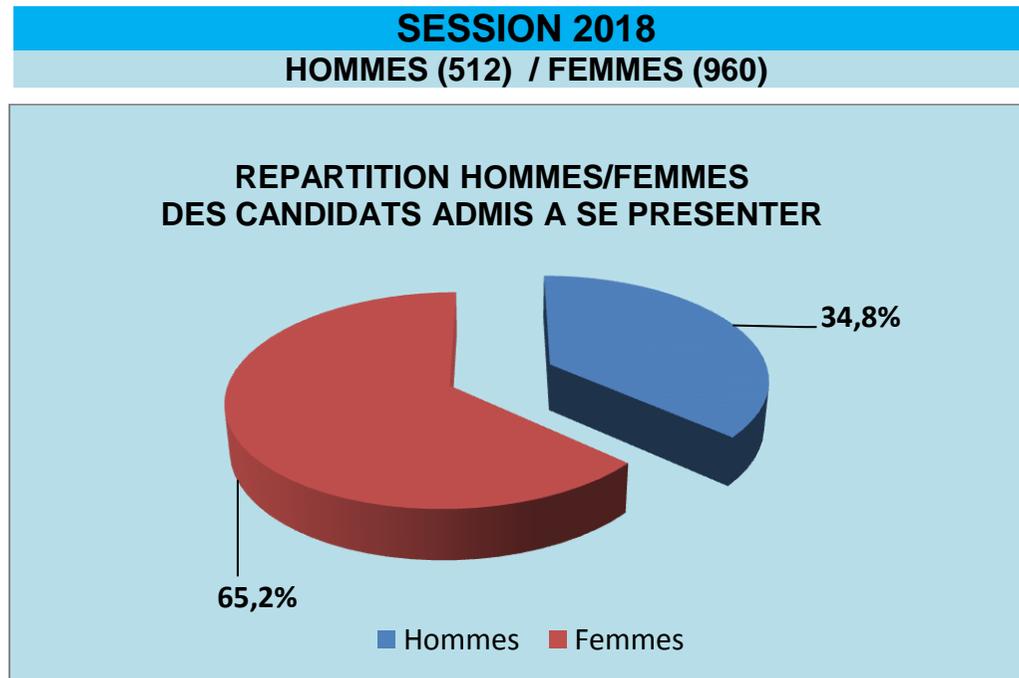
le 10 avril 2019

- Réunion des membres du jury

II. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

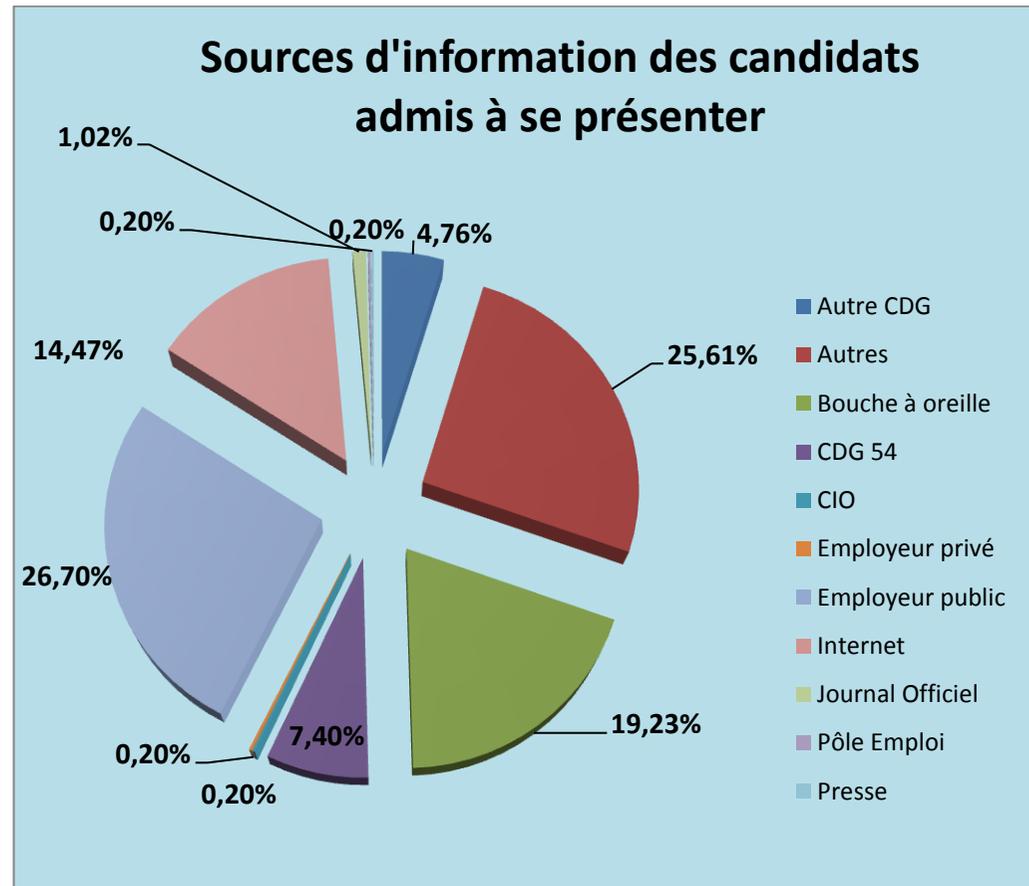
➤ REPARTITION HOMMES / FEMMES



➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LES SOURCES D'INFORMATION**

**Statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription*

SOURCES D'INFORMATION	NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER
Autre CDG	70
Autres	377
Bouche à oreille	283
CDG 54	109
CIO	3
Employeur privé	3
Employeur public	393
Internet	213
Journal Officiel	15
Pôle Emploi	3
Presse	3
TOTAL	1472



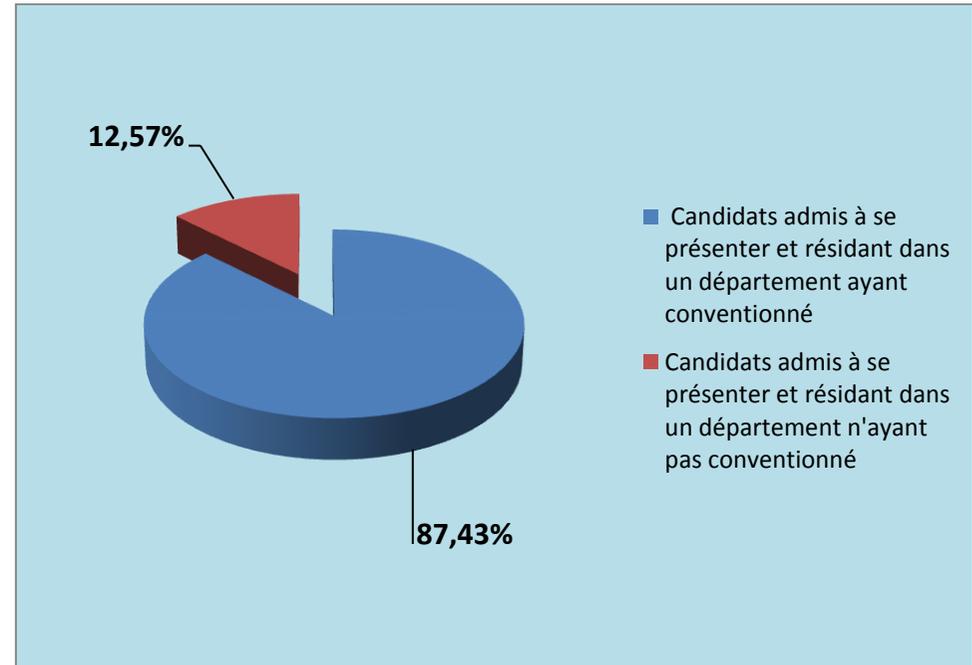
ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département	DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département	DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département	DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département
01	6	39	15	65	1	91	3
02	9	40	1	67	284	92	3
03	1	42	6	68	88	94	2
06	1	43	3	69	34	97	21
07	1	44	1	70	24	TOTAL	1472
08	35	51	76	71	32		
10	50	52	21	73	5		
13	4	53	1	74	19		
18	1	54	166	75	4		
21	107	55	30	76	4		
25	87	57	172	77	5		
29	1	58	11	79	1		
30	1	59	4	83	4		
31	2	60	1	84	1		
33	3	61	1	85	3		
34	3	62	4	88	49		
35	3	63	3	89	20		
38	13	64	1	90	20		

Remarque : sont en gras et surlignés, les départements dont le centre de gestion a conventionné avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour l'organisation de ce concours

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER ENTRE LES DEPARTEMENTS AYANT CONVENTIONNE OU NON

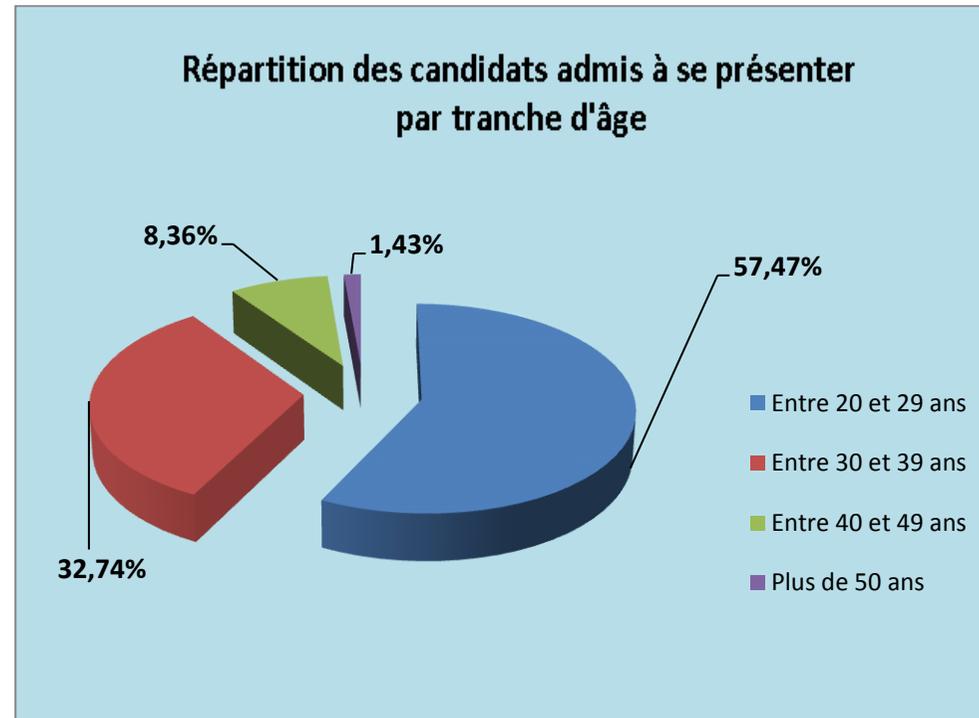
	Nombre de candidats admis à concourir	%
Candidats admis à se présenter et résidant dans un département ayant conventionné	1287	87,43%
Candidats admis à se présenter et résidant dans un département n'ayant pas conventionné	185	12,57%



➤ **REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER**

(Remarque : chiffres issus des préinscriptions faites par les candidats)

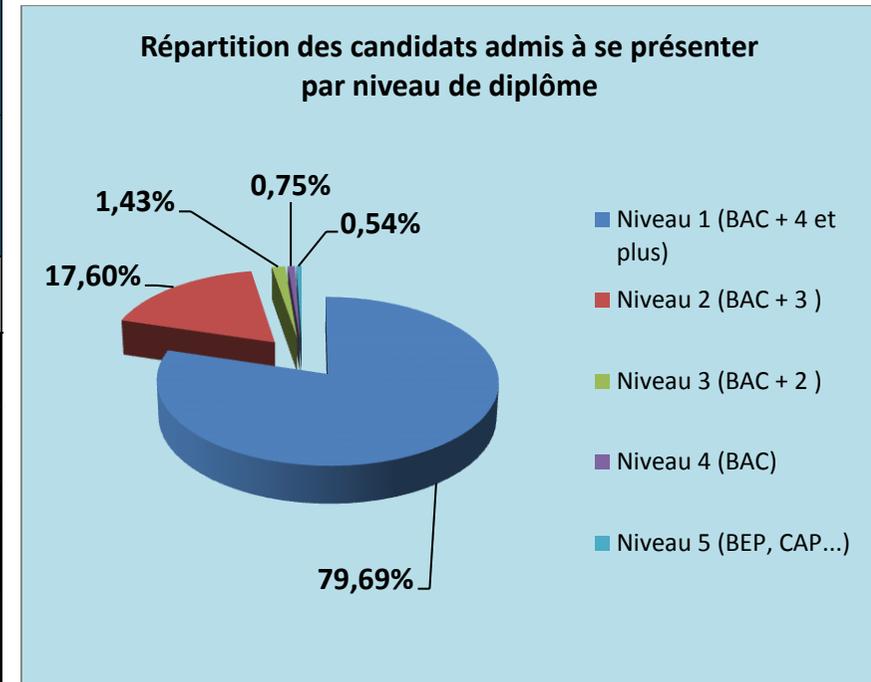
Session 2018	
Tranche d'âge	
Entre 20 et 29 ans	846
Entre 30 et 39 ans	482
Entre 40 et 49 ans	123
Plus de 50 ans	21
Total	1472



➤ **NIVEAU DE DIPLOME DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER**

(Remarque : niveau de diplôme précisé par les candidats lors de leur préinscription au concours)

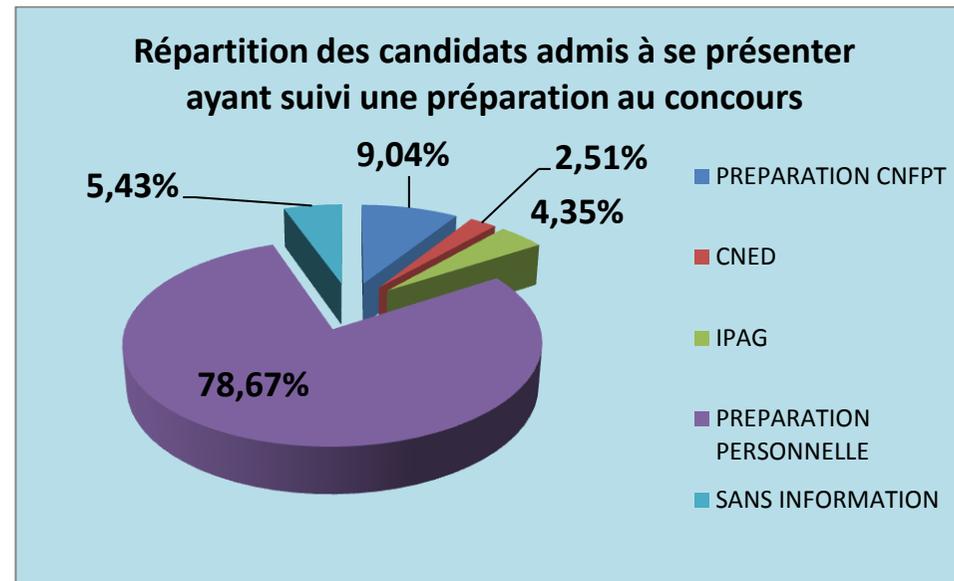
NIVEAU DE DIPLOME	SESSION 2016		SESSION 2018	
	NOMBRE DE CANDIDATS	Pourcentage	NOMBRE DE CANDIDATS	Pourcentage
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	1496	79.89%	1173	79.69%
Niveau 2 (BAC + 3)	339	18,18%	259	17.60%
Niveau 3 (BAC + 2)	22	1,18%	21	1.43%
Niveau 4 (BAC)	7	0,38%	11	0.75%
Niveau 5 (BEP, CAP...)	6	0,32%	8	0.54%
TOTAL	1 865		1472	



➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS**

(Remarque : statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription)

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER	PREPARATION CNFPT	CNED	IPAG	PREPARATION PERSONNELLE	SANS INFORMATION
1 472	133	37	64	1 158	80



IV. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DES EPREUVES ECRITES

Remarque : Les analyses suivantes reposent sur des données brutes, recueillies avant la réunion de jury. Elles ne tiennent donc pas compte de la décision prise par les membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement de l'épreuve écrite ou lors de la correction des copies, faits ayant pu entraîner l'élimination de certains candidats ayant passé l'épreuve.

▪ **NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS EXTERNE**

	SESSION 2016	SESSION 2018
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS EXTERNE
ADMINISTRATION GENERALE	186	112
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	18	9
ANALYSTE	1	1
ANIMATION	7	6
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	15	8
TOTAL	227	136

▪ **NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER, PRESENTS AUX ECRITS ET TAUX D'ABSENTEISME**

Type	SESSION 2016			SESSION 2018		
	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits	Taux d'absentéisme	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits	Taux d'absentéisme
Concours externe*	1865	1028	44,88 %	1472	755	48,71%

* Candidats présents aux deux épreuves obligatoires d'admissibilité

PAR SPECIALITES

CONCOURS EXTERNE	SESSION 2016			SESSION 2018		
	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits*	Taux d'absentéisme	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits*	Taux d'absentéisme
ADMINISTRATION GENERALE	1 454	797	45,18%	1193	598	49,87%
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	83	44	46,99%	65	29	55,38%
ANALYSTE	15	8	46,67%	10	5	50 %
ANIMATION	52	32	38,46%	40	27	32,50%
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	261	147	43,68%	164	96	41,46%

*REMARQUE : le nombre de candidats présents aux écrits ne tient compte que des candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS SELON LEUR NIVEAU DE DIPLOME**

EPREUVE DE COMPOSITION

1/ SPECIALITE : ADMINISTRATION GENERALE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	510	9.07	16	2
Niveau 2 (Bac +3)	86	8.90	16	0
Niveau 3 (Bac +2.)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 4 (BAC)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 5 (BEP, CAP...)	Statistiques non communicables ¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

2/ SPECIALITE : ANALYSTE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 2 (Bac +3)				
Niveau 5 (BEP, CAP...)				

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

3/ SPECIALITE : ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	17	8.16	12.75	4
Niveau 2 (Bac +3)	7	8.21	12.5	5.5

4/ SPECIALITE : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL**MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :**

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	20	9.15	13.5	4.5
Niveau 2 (Bac +3)	9	8.03	10.25	5
Niveau 3 (Bac +2.)	Statistiques non communicables ¹			

5/ SPECIALITE : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :**

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	87	9.61	17	2
Niveau 2 (Bac +3)	7	10.86	16	6.75
Niveau 3 (Bac +2.)	Statistiques non communicables ¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

EPREUVE DE NOTE

1/ SPECIALITE : ADMINISTRATION GENERALE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	510	9.24	15.5	0
Niveau 2 (Bac +3)	86	8.43	15	0
Niveau 3 (Bac +2.)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 4 (BAC)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 5 (BEP, CAP...)	Statistiques non communicables ¹			

2/ SPECIALITE : ANALYSTE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	Statistiques non communicables ¹			
Niveau 2 (Bac +3)				
Niveau 5 (BEP, CAP...)				

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

3/ SPECIALITE : ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	17	8.35	13.5	0
Niveau 2 (Bac +3)	7	7.32	11	4.5

4/ SPECIALITE : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	20	10.15	14	6
Niveau 2 (Bac +3)	9	7.44	12.5	0
Niveau 5 (BEP, CAP...)	Statistiques non communicables ¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

5/ SPECIALITE : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	87	8.73	14.5	3
Niveau 2 (Bac +3)	7	8.82	13.25	4
Niveau 5 (BEP, CAP...)	Statistiques non communicables ¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

▪ RESULTATS DES CANDIDATS SELON LA PREPARATION SUIVIE

EPREUVE DE COMPOSITION

1/ SPECIALITE : ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	71	9.52	15	4
CNED	9	9.72	15	5.5
IPAG	30	8.99	16	5
Préparation personnelle	465	8.73	16	0
Sans information	28	9.35	15	5

2/ SPECIALITE : ANALYSTE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Préparation personnelle	5	6	7	4.5

3/ SPECIALITE : ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	Statistiques non communicables ¹			
CNED	Statistiques non communicables ¹			
Préparation personnelle	19	8.16	4.5	12.75
Sans information	Statistiques non communicables ¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

4/ SPECIALITE : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	Statistiques non communicables ¹			

CNED	Statistiques non communicables¹			
IPAG	Statistiques non communicables¹			
Préparation personnelle	21	9.15	13.5	6.5

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

5/ SPECIALITE : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

COMPOSITION	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	11	10.77	16	5
CNED	Statistiques non communicables¹			
IPAG	Statistiques non communicables¹			
Préparation personnelle	76	9.48	17	2
Sans information	Statistiques non communicables¹			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

EPREUVE DE NOTE

1/ SPECIALITE : ADMINISTRATION GENERALE

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	71	9.53	15.5	0
CNED	9	10.55	12.5	7
IPAG	30	8.97	13.5	1
Préparation personnelle	465	9.08	15.5	0
Sans information	28	8.29	15.5	0

2/ SPECIALITE : ANALYSTE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Préparation personnelle	5	6.5	10	5

3/ SPECIALITE : ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	Statistiques non communicables ¹			
CNED	Statistiques non communicables ¹			
Préparation personnelle	19	8.04	13.5	4
Sans information	Statistiques non communicables ¹			

4/ SPECIALITE : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNED	Statistiques non communicables ¹			
CNFPT	Statistiques non communicables ¹			
IPAG	Statistiques non communicables ¹			
Préparation personnelle	21	9.36	14	5
Sans information	Statistiques non communicables ¹			

5/ SPECIALITE : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

NOTE	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	Statistiques non communicables¹			
CNED	11	9.79	13.75	6.5
IPAG	Statistiques non communicables¹			
Préparation personnelle	76	8.43	14	3
Sans information	Statistiques non communicables¹			

▪ **MUTUALISATION DES SUJETS : CONCEPTION ET UTILISATION**

CALENDRIER

Mardi 11 septembre 2018 : conférence des Présidents de jury

Jeudi 11 octobre 2016 : livraison définitive des sujets aux centres de gestion utilisateurs

Jeudi 22 novembre 2018 : épreuves écrites

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a été désigné comme centre fournisseur du sujet dans les 3 spécialités suivantes :

- administration générale, analyste et gestion du secteur sanitaire et social.

Le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région d'Ile-de-France a été désigné comme centre fournisseur du sujet dans les 2 spécialités suivantes :

- animation, urbanisme et développement des territoires.

❖ Le sujet a été utilisé par 10 centres de gestion organisateurs.

▪ **CORRECTEURS ET MOYENNES**

CONCOURS EXTERNE ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION					NOTE			
BINOME	NB DE COPIES CORRIGÉES	MOYENNE	ECART TYPE		BINOME	NB DE COPIES CORRIGÉES	MOYENNE	ECART TYPE
1	50	8,22	2,71		1	50	7,95	2,64
2	50	9,68	3,2		2	50	9,66	2,53
3	51	8,83	2,44		3	50	9,69	2,86
4	50	8,63	2,55		4	50	9,25	2,77
5	50	7,76	2,82		5	50	10,41	2,45
6	50	8,91	2,11		6	49	9,1	2,25
7	50	8,62	2,1		7	50	8,53	2,69

8	50	8,1	2		8	50	8,98	2,66
9	51	8,85	2,85		9	50	9,1	2,59
10	51	9	2,88		10	50	9,23	3,05
11	50	10,24	2,2		11	50	9,22	1,63
12	50	9,74	3,5		12	49	9,22	1,88

Remarque : Il s'agit des moyennes brutes avant décision des membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement des épreuves et pendant la correction des copies.

CONCOURS EXTERNE AUTRES SPECIALITES

SPECIALITE	COMPOSITION					NOTE			
	BINOME	NB DE COPIES CORRIGÉES	MOYENNE	ECART TYPE		BINOME	NB DE COPIES CORRIGÉES	MOYENNE	ECART TYPE
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	1	30	8,78	2,22		1	29	9,60	2,27
ANALYSTE	1	5	6,00	0,94		1	5	6,50	2,11
ANIMATION	1	24	8,18	2,29		1	23	8,40	2,73
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	1	96	9,66	3,14		1	96	8,75	2,64

Remarque : Il s'agit des moyennes brutes avant décision des membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement des épreuves et pendant la correction des copies.

REMARQUES DES CORRECTEURS SUITE À LA CORRECTION DES COPIES

Les correcteurs ont eu à remplir deux questionnaires :

- l'un sur le niveau des candidats
- l'autre sur l'évaluation des sujets

	Questionnaire d'évaluation des sujets	Questionnaire d'évaluation du niveau des candidats
Nombre de correcteurs	36	
Nombre de questionnaires rendus	34	
Taux de retour	95%	

Le questionnaire d'évaluation permet au service pédagogique, dans un premier temps, d'avoir un retour qualitatif sur les sujets et les différentes épreuves. Les correcteurs répondent à différentes interrogations comme par exemple : la pertinence du thème choisi, l'adéquation au grade, l'actualité des thématiques, la formulation des questions et la qualité des documents annexes.

Dans un second temps, les interrogations s'orientent sur les candidats et leurs copies : la qualité rédactionnelle, le respect du fond et de la forme de l'épreuve demandée, les connaissances techniques et/ou personnelles et leur capacité à les exploiter.

Ensuite, en collaboration avec le service concours, cette analyse pédagogique sera présentée aux membres du jury de validation des notes puis mise en libre accès sur le site internet pour les candidats.

>> Épreuve de composition

Sujet relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales :

Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Durée : 4 heures Coefficient : 3

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 14

SUJET

Des collectivités territoriales « trop dépensières » : une fatalité ?

PRESENTATION DU SUJET

Le sujet invite le candidat à apporter un éclairage sur les données essentielles des finances publiques et de l'évolution des dépenses locales. Le jugement porté sur des collectivités « *trop dépensières* ? » renvoie, en premier lieu, à l'accent mis au niveau européen et national sur l'essor de la dette publique. À titre de rappel, la dette publique française s'établit au 4^{ème} trimestre 2017 à 2 218,4 milliards d'euros soit 97 % du PIB.

L'un des dangers majeurs d'une dette aussi élevée réside dans la dépendance à l'égard des soubresauts des marchés financiers et le risque de voir les taux d'intérêt brusquement augmenter. Si, dans un contexte de taux bas, ce risque s'avère contenu, la dépendance française demeure extrêmement forte. Par ailleurs, la contrainte européenne en matière de déficit et de dette publique nécessite une maîtrise de la dépense publique, y compris locale. L'État s'est lui-même engagé dans une meilleure maîtrise de sa dépense avec la mise en place de différents procédés. Les résultats demeurent cependant mesurés et il apparaît que l'objectif de l'État réside plus dans une maîtrise de l'évolution de la dépense plutôt que dans une baisse du « stock de dépenses ». Or les dépenses réalisées par les administrations publiques locales (APUL) représentent 18 % de la dépense totale et environ 11 % de la dette publique, ce qui explique la volonté de l'État de contraindre financièrement les collectivités à réaliser des économies. En effet, sous l'influence des transferts de compétences mais également des politiques publiques menées, la dépense publique locale n'a cessé d'augmenter. Ainsi, si en 1982, elle représentait environ 8,5 % du PIB, désormais elle avoisine les 11 % du PIB. Cependant, le candidat pourra souligner qu'il n'existe pas de niveau optimal des dépenses locales, chaque État, en fonction de ses spécificités historiques, juridiques et politiques choisissant un certain niveau de décentralisation.

Si le candidat doit mobiliser un minimum de connaissances sur les enjeux financiers, il n'est pas attendu pour autant, dans le cadre de cette épreuve, qu'il traite le sujet en technicien des finances publiques.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les correcteurs ont relevé que la plupart des candidats maîtrisaient la méthodologie de la composition (effort de présentation du plan, parties généralement équilibrées). La question posée par le sujet a été bien comprise. Ils ont reconnu la capacité des candidats à ordonner les idées et les propositions. Certains candidats disposaient de bonnes connaissances territoriales et juridiques. Les candidats ont su proposer de bonnes problématiques avec une bonne contextualisation.

Faiblesses des candidats : de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées par les correcteurs et peu d'originalité dans l'annonce du plan.

Les candidats n'ont pas su illustrer leurs développements avec des exemples concrets. Le niveau d'analyse a été globalement moyen voire faible. Le sujet a été parfois prétexte à réciter des connaissances sur l'historique de la décentralisation ou l'encadrement de la période budgétaire. Certaines copies font preuve d'une bonne compréhension du contexte mais ne font aucune référence à la législation récente. Les candidats doivent améliorer leur culture territoriale et ouvrir leurs angles de vue. Les plans n'ont pas été assez détaillés avec souvent des parties déséquilibrées.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs rappellent l'importance des cinq minutes de relecture pour corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe. Les correcteurs conseillent la lecture régulière de revues spécialisées en lien avec la fonction publique territoriale pour disposer d'exemples, de témoignages et d'angles de vue nécessaires à l'élaboration d'un bon argumentaire. Les candidats devraient mieux se préparer en amont (prise de connaissance de la note de cadrage, annales, formation CNFPT). Attention, sur cette épreuve de ne pas faire un devoir de droit public mais bien une composition faisant certes appel à une culture juridique mais surtout à la culture générale.

>> Épreuve de note

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :

- **Spécialité administration générale** : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation et de gestion rencontré par une collectivité territoriale
- **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social** : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale

- **Spécialité analyste** : l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale

- **Spécialité animation** : l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale

- **Spécialité urbanisme et développement des territoires** : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures Coefficient : 4

>> Épreuve de note : Administration Générale

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 10

PRESENTATION DU SUJET

D'actualité, le sujet soulève une question rarement posée dans les concours territoriaux : l'action internationale des collectivités territoriales (AICT).

Le renforcement des échelons régional et métropolitain a accru l'importance de la projection des territoires en-dehors des frontières. Ce sujet permet de placer l'ensemble des candidats, quelle que soit leur formation, sur un pied d'égalité et de mettre à l'épreuve les véritables finalités de l'épreuve de note, qui consiste en une analyse et une mise en perspective des éléments d'un dossier.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les correcteurs ont apprécié la qualité de la rédaction des candidats avec une bonne capacité d'analyse et une compréhension du sujet. Dans l'ensemble, les candidats ont réussi à identifier les éléments principaux parmi les documents fournis. À l'exception de l'exigence de la forme pour l'en-tête, la présentation générale avec une introduction présentant bien le contexte et le formalisme de l'épreuve (un plan matérialisé en partie et en sous-partie) a été majoritairement respecté par les candidats. Les candidats se sont investis sur l'épreuve, exposant une bonne méthodologie, proposant une bonne compréhension des enjeux et du contexte. La note la plus haute est de 15/20

Faiblesses des candidats : les correcteurs ont relevé des fautes d'orthographe et de grammaire, avec parfois une expression écrite maladroite ou approximative. Les candidats doivent améliorer la rédaction (style parfois lourd) et surtout faire attention à utiliser une écriture lisible. Pour ce qui est de la méthodologie, les correcteurs ont remarqué la difficulté pour certains de faire un plan dynamique, équilibré, avec des titres travaillés. Il faut faire attention de ne pas paraphraser les documents et de proposer des illustrations pratiques en terme d'exemple. La partie juridique a été peu argumentée ou mal construite. La confusion entre le rapport et la note est parfois existante.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs préconisent aux candidats d'écrire des phrases courtes avec des termes appropriés (ne pas chercher la complication), de soigner davantage la copie et l'écriture, de mettre du liant afin de proposer une suite logique dans le rédactionnel afin de démontrer la bonne compréhension du sujet et de ne pas paraphraser les documents. Les candidats doivent bien lire les attendus de la commande.

>> Épreuve de note : Analyste

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

L'entrée en application du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en mai 2018 a rendu obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) pour toutes les administrations. Les enjeux liés à l'exploitation de la donnée sont également à l'ordre du jour avec des projets de ville intelligente, de big data, d'intelligence artificielle, d'objets connectés, etc... Ces sujets obligent les collectivités à analyser les risques que peuvent faire porter de tels projets sur les libertés individuelles. Les collectivités doivent s'emparer des sujets de sécurité numérique. Les candidats sont amenés à analyser les enjeux et modalités d'une organisation interne fondée sur les grands principes édictés par le Règlement tels que le Privacy by design, la conformité ou les études d'impacts.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les correcteurs n'ont relevé aucune force particulière.

Faiblesses des candidats : les correcteurs ont constaté des lacunes rédactionnelles importantes, la méthodologie de l'épreuve n'était pas acquise pour les plus mauvaises copies.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs encouragent les candidats à s'entraîner via des examens blancs pour apprendre à sélectionner les données importantes du dossier et à les synthétiser.

La méthodologie de cette épreuve et le programme réglementaire de cette spécialité sont à revoir pour l'ensemble des candidats. Les notes de cadrage ainsi que les annales sont disponibles sur internet. Les candidats doivent s'entraîner afin de maîtriser l'épreuve.

>> Épreuve de note : Animation

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

En 2017, Clermont-Ferrand a été la première ville française à rejoindre le réseau UNESCO des villes apprenantes. Derrière ce label, se cachent des stratégies de développement local et régional globales reposant sur l'apprentissage et l'innovation. Cette thématique tire son originalité de la vision large de l'animation du territoire qu'elle propose : abordant la question de l'apprentissage formel et informel tout au long de la vie et de son rôle dans le développement, notamment économique des territoires, elle ne se borne pas aux stricts champs de l'éducation et de la jeunesse, auxquels cette spécialité du concours est parfois cantonnée.

Le sujet met aussi en avant la difficulté pour les villes de traduire le principe universel de droit à l'éducation tout au long de la vie des citoyens, en stratégies locales transversales concrètes, qui doivent être élaborées sur des critères précis, et inclure tous les acteurs d'un territoire.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les correcteurs ont remarqué que les candidats ont su proposer, parfois, une analyse critique subtilement maîtrisée avec la capacité de prélever les éléments pertinents et attendus du dossier. Les candidats semblent avoir préparé l'épreuve.

Faiblesses des candidats : les correcteurs ont relevé quelques copies qui n'ont pas respecté le format demandé (en-tête, plan apparent). Il manque de la pertinence dans les propos. Il y a une absence dans les copies de reformulation, conceptualisation et hiérarchisation des idées. Le vocabulaire est pauvre, beaucoup de faute de syntaxe.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs conseillent de lire attentivement la note de cadrage de l'épreuve et de comprendre les attentes d'une collectivité vis-à-vis d'un attaché territorial. Les qualités rédactionnelles sont essentielles dans cette profession parce que les attachés territoriaux s'adressent à des décideurs. Les correcteurs préconisent aux candidats de prendre de la hauteur et de porter un regard plus global et transversal sur les collectivités territoriales.

>> Épreuve de note : Gestion du Secteur Sanitaire et Social

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

Le sujet porte sur la réforme de la domiciliation introduite par la loi ALUR. Cette réforme précise le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de ce droit fondamental. En faisant évoluer la procédure, elle simplifie le droit pour les administrés mais risque d'entraîner une augmentation des flux dans les CCAS de grandes collectivités, et incite à repenser l'organisation de la domiciliation au sein des CCAS.

Ce sujet croise des enjeux de mise en conformité au regard du cadre réglementaire, d'organisation interne et de relation partenariale.

COMMENTAIRES DU CORRECTEUR

Forces des candidats : la majorité des candidats a su respecter le formalisme demandé. Certains candidats ont su proposer de bonnes introductions.

Faiblesses des candidats : les candidats n'ont pas su apporter de la cohérence ni de l'équilibre dans leurs plans. Une mauvaise gestion du temps, a montré un manque de finalisation sur la forme.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs encouragent les candidats à s'entraîner sur les annales des sessions précédentes, disponibles sur les sites internet des centres de gestion, afin de mieux gérer leur temps sur l'épreuve et à mieux exploiter les documents.

>> Épreuve de note : Urbanisme et développement des territoires

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

Par leur densité de population et d'activités, les grandes agglomérations et métropoles sont particulièrement exposées à divers risques, qu'ils soient naturels ou non. Les crues de l'automne 2017 ou les attentats des dernières années ont souligné l'importance de mettre en œuvre des stratégies globales de résilience urbaine pour prévenir les crises et catastrophes, garantir un niveau de service le plus élevé possible pendant ces crises, et permettre un retour à la normale rapide. La ville de Paris a ainsi publié sa stratégie il y a quelques mois seulement. Des questions de gouvernance, de développement durable des territoires, de démobilisation citoyenne et d'impact pour les métropoles sur les réseaux et le bâti sont posées.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : la majorité des candidats a su s'approprier la problématique, exposant des connaissances à jour. La syntaxe était correcte pour la plupart des candidats.

Faiblesses des candidats : les candidats sont parfois restés un peu trop généraliste. Les copies ont manqué de soin et de clarté tant sur la forme que sur le fond.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs préconisent de suivre une préparation à ce concours dans la mesure du possible, de s'exercer sur des annales des sessions précédentes et d'éviter de prendre position dans les devoirs. Ils conseillent de se relire afin de corriger les fautes d'orthographe et d'apprendre à gérer son temps lors de l'épreuve.

▪ **NOMBRE DE CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES**

	SESSION 2016	SESSION 2018
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS EXTERNE
ADMINISTRATION GENERALE	271	212
ANALYSTE	2	1
ANIMATION	10	10
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	23	12
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	28	16
TOTAL	334	251

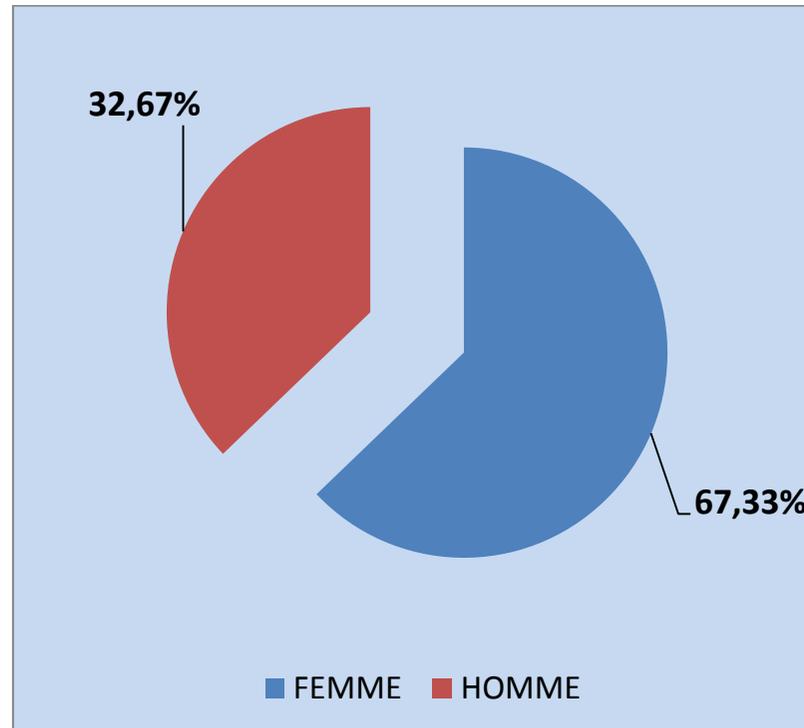
Intitulé de la spécialité	Seuil d'admissibilité session 2016	Seuil d'admissibilité session 2018
	Concours Externe	Concours Externe
ADMINISTRATION GENERALE	10 / 20	10/20
ANALYSTE	9.5 / 20	8.5/20
ANIMATION	9 / 20	9/20
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	9.5 / 20	9.5/20
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	12 / 20	12/20

III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMISSIBLES

PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

➤ REPARTITION HOMMES / FEMMES

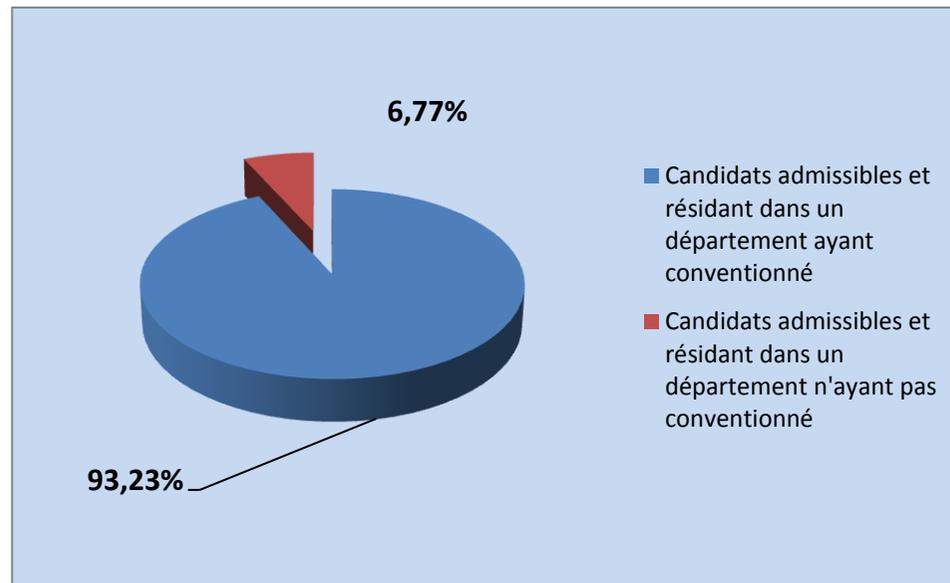
SESSION 2018
Femmes (169) / Hommes (82)



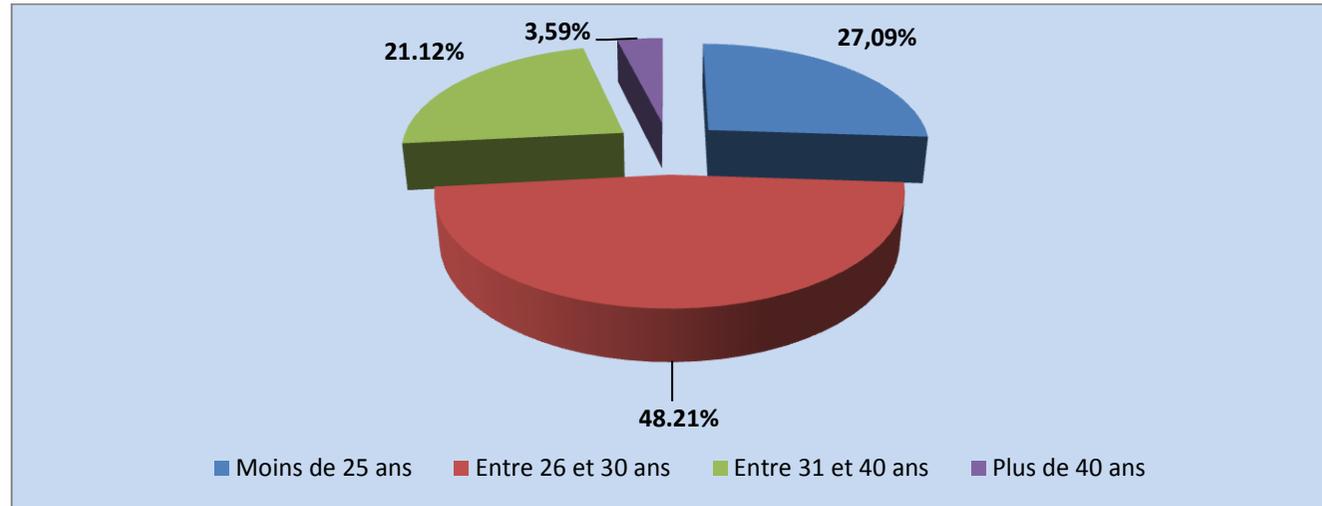
➤ ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

**Statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription*

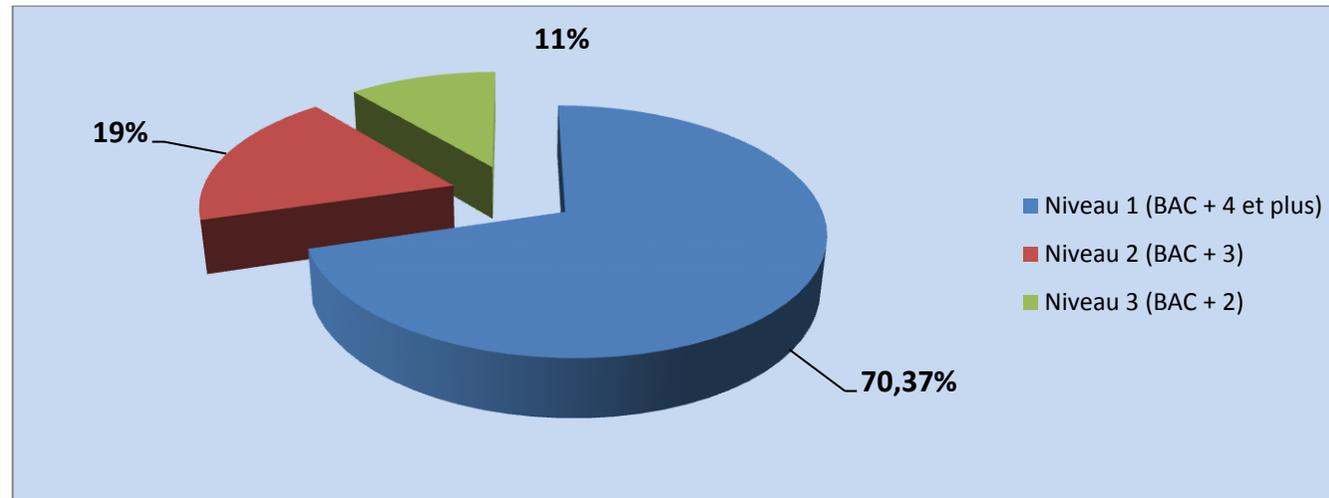
DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département
01	1
02	1
08	3
10	10
21	17
25	15
34	1
38	3
39	6
43	1
51	12
52	2
54	24
55	3
57	23
58	3
62	1
63	1
64	1
67	73
68	13
69	3
70	5
71	6
74	2
75	1
88	12
89	4
90	3
97	1
TOTAL	251



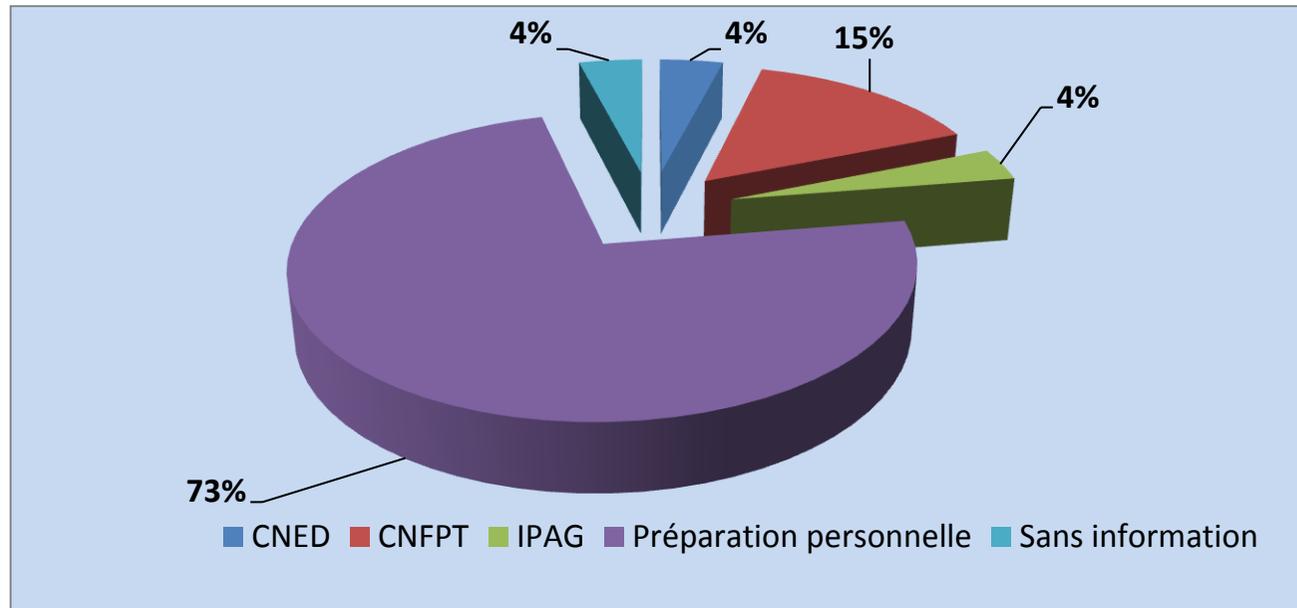
➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES EN FONCTION DE LEUR AGE**



➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR NIVEAU DE DIPLOME**



➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES EN FONCTION DE LA PREPARATION SUIVIE**



VI. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DES EPREUVES ORALES

▪ NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES, PRESENTS AUX ORAUX ET TAUX D'ABSENTEISME

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	Taux d'absentéisme
Concours externe	251	249	0.80%

▪ NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES, PRESENTS AUX ORAUX ET TAUX D'ABSENTEISME PAR SPECIALITE

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	Taux d'absentéisme
Administration générale	212	210	0.94%
Analyse	1	1	0%
Animation	10	10	0%
Gestion du secteur sanitaire et sociale	12	12	0%
Urbanisme	16	16	0%

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMISSIBLES DU CONCOURS EXTERNE SELON LE NIVEAU DU DIPLOME**

ENTRETIEN	Nb d'admissibles présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Maîtrise)	218	11.47	19	0
Niveau 2 (Licence)	29	11.27	19	1
Niveau 3 (BTS, DEUG...)	Statistiques non communicables¹			
TOTAL	249			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

LANGUES	Nb d'admissibles présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Maîtrise)	218	11.99	20	0
Niveau 2 (Licence)	29	13.74	20	6
Niveau 3 (BTS, DEUG...)	Statistiques non communicables¹			
TOTAL	249			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMISSIBLES DU CONCOURS EXTERNE SELON LA PREPARATION SUIVIE**

ENTRETIEN	Nb d'admissibles présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNED	10	10,4	18	3
CNFPT	37	12,31	18	5
IPAG	9	13,67	19	4
Préparation personnelle	183	11,05	19	1
Sans information	10	11,85	16	6
TOTAL	249			

LANGUES	Nb d'admissibles présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNED	10	15,75	20	10
CNFPT	37	11,40	18	6
IPAG	9	14,11	18	6
Préparation personnelle	183	11,87	20	3
Sans information	10	14,65	19	10
TOTAL	249			

▪ **EXAMINATEURS ET MOYENNE**

ADMINISTRATION GENERALE

ENTRETIEN						
Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
1	66	11,46	3,41	18	1	2
2	56	10,65	4,47	18	1	5
3	66	12,10	4,09	19	3	3
4	22	12,34	3,21	17	6	0
TOTAL	210					

ANALYSTE

ENTRETIEN							
Spécialité	Nombre de Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Analyse	1	Statistiques non communicables¹					

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY DANS LA SPECIALITE ANIMATION

ENTRETIEN – CONCOURS EXTERNE							
Spécialité	Nombre de Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Animation	1	10	10,50	4,03	15	3	1

ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY DANS LA SPECIALITE GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

ENTRETIEN							
Spécialité	Nombre de Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Gestion du secteur sanitaire et social	1	12	10,21	2,38	15	7	0

ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY DANS LA SPECIALITE URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

ENTRETIEN – CONCOURS EXTERNE							
Spécialité	Nombre de Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Urbanisme	1	16	11,31	3,68	17	6	0

ÉPREUVE ORALE DE LANGUE

ADMINISTRATION GENERALE						
Langue	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Espagnol	18	13,94	5,12	20	4,5	1
Allemand	21	13,29	5,94	20	3	1
Italien	Statistiques non communicables¹					
Anglais 1	66	12,06	4,11	20	5,5	0
Anglais 2	66	11,73	4,49	20	5	0
Anglais 3	38	12,18	3,81	20	5	0
TOTAL						

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

ANALYSTE							
Langue	Nombre d'examineurs	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Anglais	2	Statistiques non communicables¹					

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

ANIMATION							
Langue	Nombre d'examineurs	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Italien	2	Statistiques non communicables¹					
Anglais	2	8	10,13	3,48	18	7	0
TOTAL							

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL							
Langue	Nombre d'examineurs	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Espagnol	2	Statistiques non communicables¹					
Anglais	2	9	13.11	4.54	20	7	0
Allemand	2	Statistiques non communicables¹					
Italien	2	Statistiques non communicables¹					
TOTAL							

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

URBANISME							
Langue	Nombre d'examineurs	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Allemand	2	Statistiques non communicables¹					
Espagnol	2	Statistiques non communicables¹					
Anglais	2	10	13.10	4.01	19	9	0
TOTAL							

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUITE AUX ENTRETIENS

Les correcteurs ont eu à remplir deux questionnaires :

- l'un sur le niveau des candidats
- l'autre sur l'évaluation des livrets

	Questionnaire d'évaluation des sujets	Questionnaire d'évaluation du niveau des candidats
Nombre d'examineurs	47	
Nombre de questionnaires rendus	35	
Taux de retour	74%	

>> **Concours EXTERNE**

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 20 minutes

Coefficient : 4

COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

Forces des candidats : certains candidats ont eu une très bonne maîtrise de l'expression orale et une bonne capacité à rebondir lors des échanges. La plupart des candidats ont su faire preuve d'une bonne gestion du stress, d'une bonne écoute lors des échanges, d'un esprit analytique dans leurs réponses et d'une bonne présentation.

Faiblesses des candidats : certains candidats manquaient de connaissances sur les éléments fondamentaux de l'environnement des collectivités territoriales (particulièrement sur la spécialité Gestion du Secteur Sanitaire et Sociale). Les candidats sont souvent trop dans l'approximation. Les candidats connaissaient de manière générale le service où ils travaillent mais peu les services qui les entourent. Il y a parfois un manque de prise de hauteur et des difficultés à se positionner en tant que supérieur hiérarchique. Les candidats ont eu du mal de sortir de leur spécialité et montrent des méconnaissances sur le rôle de l'Europe (les institutions, les fonds...etc.).

Evaluation des candidats :

- Administration Générale

La note la plus haute est de 19/20 et la note la plus basse est de 1/20.

Sur les 212 présents, il y a eu 19 candidats qui ont eu une note comprise entre 17/20 et 19/20. A noter, 22 candidats ont eu une note inférieure à 7/20. Nous pouvons remarquer deux paliers distincts : un palier de 58 candidats avec une note comprise entre 12/20 et 14/20, soit 27% et un second palier de 53 candidats qui ont eu une note en dessous de 9/20, soit 25%.

- GSSS

Sur les 12 candidats présents, 6 candidats ont eu une note de 10/20 et plus. La note la plus haute est de 15/20 et la note la plus basse est de 7/20.

- Analyste

Un candidat a été présent sur cette spécialité¹.

- Animation

Sur les 10 candidats présents, notons que 7 candidats ont eu une note supérieure à 10/20, soit 70%. La note la plus haute est de 15/20 et la note la plus basse est de 3/20.

- Urbanisme

Il y a eu 16 candidats présents sur cette spécialité. La note la plus haute est de 17/20 et la note la plus basse est de 6/20. 31% des candidats ont eu une note supérieure à 13,50/20, et 18% des candidats ont eu une note inférieure à 8/20.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les examinateurs conseillent aux candidats de bien se préparer pour cette épreuve : réviser le programme en amont, consolider leurs connaissances sur l'environnement territorial, gérer le stress et synthétiser les réponses lors des échanges avec le jury. Le jury

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

préconise aux candidats de rester en veille sur l'actualité et de se documenter sur les différents services des collectivités. Il faut être plus curieux.

EPREUVES DE LANGUES

Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes Préparation : 15 minutes coefficient :1

Cette épreuve est **obligatoire au concours externe**.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : de nombreux candidats ont pu faire des stages à l'étranger ce qui leur permettait de développer leurs idées.

Grace aux échanges comme Erasmus, des candidats ont acquis une ouverture sur le monde, ayant des compétences communicationnelles développées au-delà de leurs compétences linguistiques, partageant des expériences personnelles pour illustrer le sujet. Cela a été très appréciable. La plupart des candidats étaient très motivés en dépit parfois de pouvoir exprimer ce qu'ils souhaitaient.

Faiblesses des candidats : certains candidats ont eu un niveau scolaire et manquaient de préparation en vu de l'épreuve. Les candidats n'ont pas suivi l'actualité. Quelques candidats découvraient les consignes. Les traductions ne sont pas assez préparées, et cela se traduit souvent par du « mot à mot ». Les candidats ont eu des difficultés avec la gestion des temps « prétérit/présent » et l'utilisation d'un vocabulaire varié. Certains candidats manquaient d'assurance.

Evaluation des candidats :

Anglais

[>>Concours externe :](#)

AG : sur les 172 candidats présents, la note la plus haute est de 20/20. 7 candidats ont eu cette note. La note la plus basse est de 5/20. 21% des candidats ont eu une note supérieure à 15/20, a contrario de 19% des candidats qui ont eu une note en dessous de 8/20.

GSSS : sur les 9 candidats présents, la note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 7/20. 44% des candidats ont eu une note comprise entre 15/20 et 20/20.

Analyste²

Animation : sur les 8 candidats présents, 37% des candidats ont eu une note au dessus de 10/20. La note la plus haute est de 18/20 et la note la plus basse est de 7/20.

Urbanisme : sur les 10 candidats présents, 40% des candidats ont eu une note comprise entre 15/20 et 19/20. La note la plus haute est de 19/20 et la note la plus basse est de 9/20.

Allemand

>>Concours externe :

AG : sur les 21 candidats présents, la note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 3/20. 47% des candidats ont eu une note de plus de 15/20. Il y a eu 5 candidats qui ont eu une note en dessous de 8/20.

GSSS³

Urbanisme : sur les 3 candidats présents aucun n'a eu une note au dessus de la moyenne.

Espagnol

>>Concours externe :

AG : sur les 18 candidats présents, la note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 4,50/20. 50% des candidats a eu une note au dessus de 15/20.

GSSS⁴ :

Urbanisme : il y a eu 3 candidats présents. La note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 13,50/20.

² Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

³ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

⁴ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

Italien

>>[Concours externe](#) : sur les spécialités Administration Générale, Gestion du Secteur Sanitaire et Social, et Animation, il y a eu que 4 candidats au total. Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

* Néerlandais, Portugais et Russe⁵

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury conseille aux candidats de bien préparer en amont l'épreuve et de revoir la méthodologie. Mieux gérer le stress et avoir confiance en ses capacités.

Le jury conseille aux candidats de s'entraîner et de pratiquer la langue. Les candidats devraient se renseigner et se préparer aux attentes d'un niveau B2. Les examinateurs conseillent aux candidats de lire la presse étrangère et de suivre l'actualité afin d'enrichir leur lexique et de se familiariser avec les institutions étrangères. Les candidats doivent soutenir l'échange et ne pas attendre les questions afin d'éviter la rupture de débit.

⁵ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat. Ces langues ne sont présentes que pour le concours interne et 3^{ème} concours. Il y a très peu de candidats.

▪ **NOMBRE DE CANDIDATS DECLARES ADMIS**

	SESSION 2016	SESSION 2018
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS EXTERNE
ADMINISTRATION GENERALE	183	112
ANALYSTE	1	0
ANIMATION	6	4
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	13	6
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	15	7
TOTAL	218	129

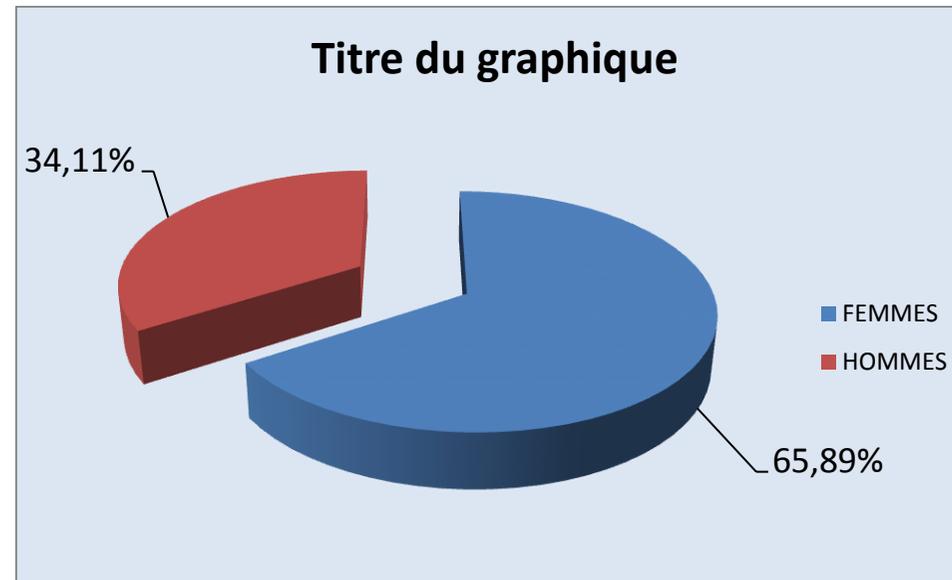
Intitulé de la spécialité	Seuil d'admission session 2016	Seuil d'admission session 2018
	Concours Externe	Concours Externe
ADMINISTRATION GENERALE	10.5/20	11.4/20
ANALYSTE	12/20	13.5/20
ANIMATION	10/20	11/20
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	10/20	11/20
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	11.85/20	12/20

VII. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

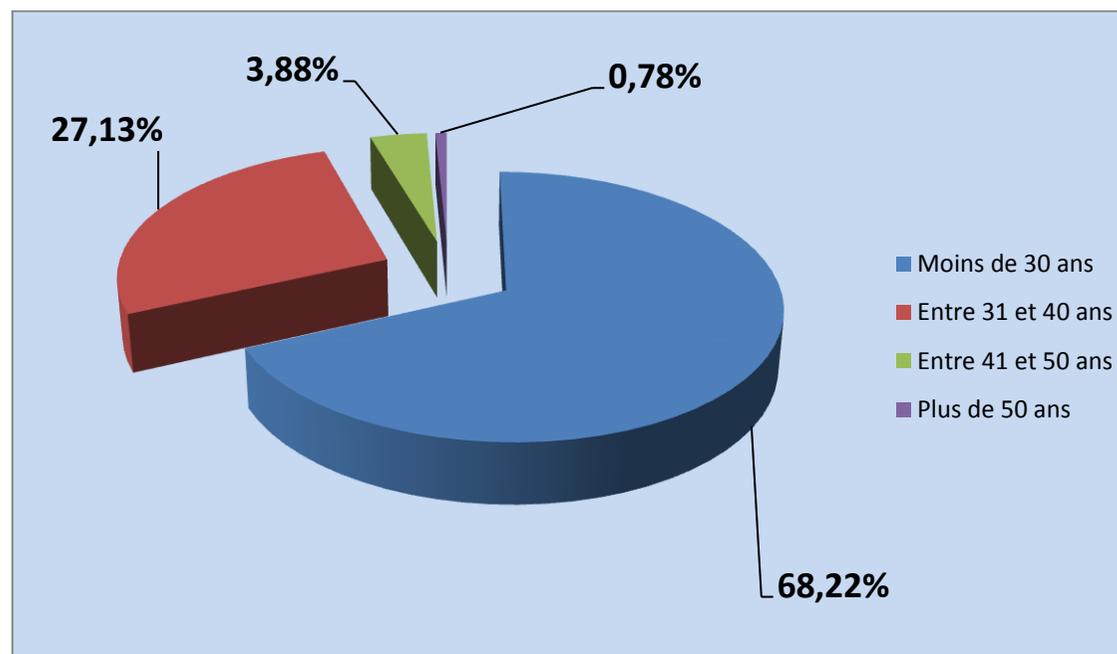
➤ REPARTITION HOMMES / FEMMES

SESSION 2018
Femmes (85) / Hommes (44)



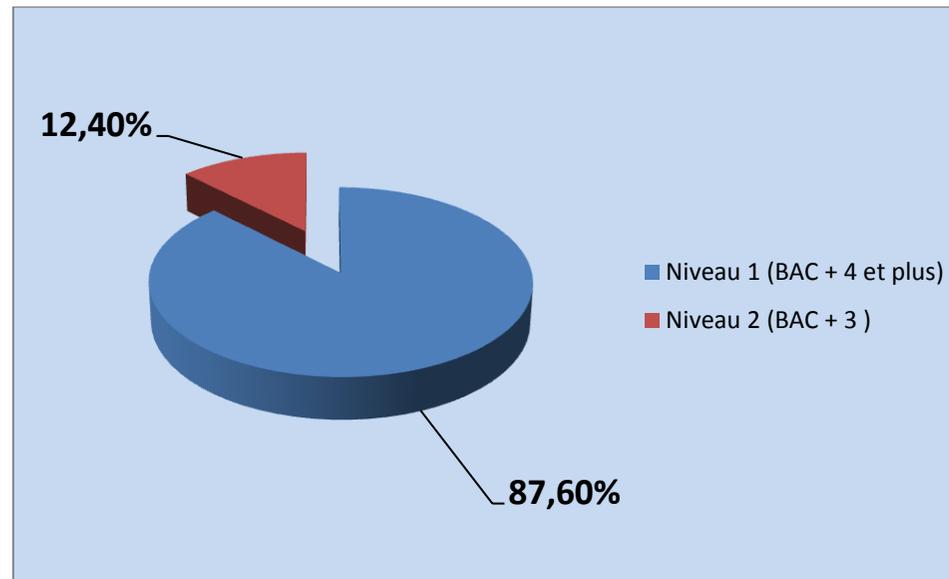
➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS EN FONCTION DE LEUR AGE**

Age	Nombre de candidats admis
Moins de 30 ans	88
Entre 31 et 40 ans	35
Entre 41 et 50 ans	5
Plus de 50 ans	1
Total	129



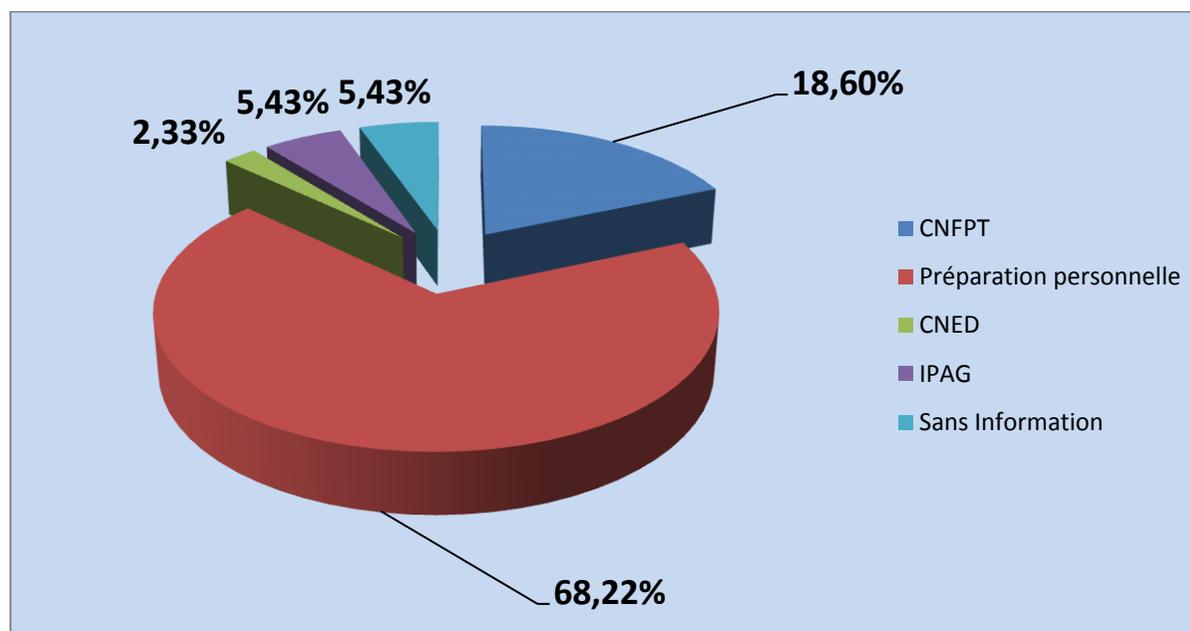
➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR NIVEAU DE DIPLOME**

NIVEAU DE DIPLOME	Nombre de candidats admis
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	113
Niveau 2 (BAC + 3)	16
Total	129



➤ **REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS EN FONCTION DE LA PREPARATION SUIVIE**

Formation suivie	CNFPT	Préparation personnelle	CNED	IPAG	Sans Information
Nombre de candidats admis	24	88	3	7	7



▪ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMIS DU CONCOURS SELON LE NIVEAU DU DIPLOME**

ENTRETIEN	Nombre de candidats admis	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Maîtrise)	113	14.29	19	7
Niveau 2 (Licence)	16	14	19	8
TOTAL	129			

LANGUES	Nombre de candidats admis	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Maîtrise)	113	13.08	20	5
Niveau 2 (Licence)	16	14.75	20	6
TOTAL	129			

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMIS DU CONCOURS SELON LA PREPARATION SUIVIE**

ENTRETIEN	Nombre de candidats admis	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNED	Statistiques non communicables ¹			
CNFPT	24	14.40	18	7

IPAG	7	15.36	19	12
Préparation personnelle	88	14.09	19	8
Sans information	7	14.21	16	11
TOTAL	129			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

LANGUES	Nombre de candidats admis	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNED	Statistiques non communicables¹			
CNFPT	24	11.85	18	6
IPAG	7	13	17.5	6
Préparation personnelle	88	13.40	20	5
Sans information	7	15.36	19	10.5
TOTAL	129			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat